

**Le Syndicat de Bassin de la Vaige se compose de 16 communes partenaires** : Arquenay, Auvers le Hamon, Beaumont Pied de Bœuf, Bouessay, Chéméré lé roi, la Bazouge de Chéméré, la Cropte, Bignon du Maine, le Buret, Meslay du Maine, Préaux, Sablé sur Sarthe, St Denis du Maine, St Georges le Flécharde, St Loup du Dorat, Vaiges. Chaque commune désigne un délégué titulaire et un suppléant formant le comité syndical qui prend les décisions. Basé à Sainte Suzanne, sa compétence s'étend sur l'ensemble du bassin versant de la Vaige situé sur le département de la Mayenne et de la Sarthe.

**Quelques infos** : La Vaige prend sa source à St Léger puis se jette à Sablé sur Sarthe, elle s'étend sur environ 60 km de cours principal et 80 km de ruisseaux, son bassin versant est de 233 km<sup>2</sup>.

Depuis 2010, différentes actions sont mises en place sur la rivière la Vaige et ces affluents :

- **L'entretien de la Végétation** : Dans le lit du cours d'eau, les embâcles sont retirés afin de maintenir le bon écoulement des eaux. En rive les arbres malades, très penchés ou en fin de maturité sont abattus sélectivement. L'objectif étant d'obtenir une végétation diversifiée, succession de zones ouvertes et de zones d'ombres avec la présence d'arbres de tous les âges. **Le bois abattu doit impérativement être évacué par le riverain.**
- **La lutte contre le piétinement** : Des points d'abreuvement sont proposés aux agriculteurs afin de limiter l'érosion des berges par les bovins. On en distingue deux principaux types : des descentes aménagées au cours d'eau ou des pompes à nez (pour des troupeaux d'environ 7 à 10 animaux). Dans tous les cas, l'exploitant devra clôturer la berge et ne laisser l'accès à la rivière qu'aux points d'abreuvements.
- **Les plantations en berge** : Afin de protéger les rives d'érosion importante, le Syndicat de Bassin propose des plantations d'arbres de haut jet en alternance avec du « bourrage » (saule, aubépine, cornouiller, noisetier, prunellier...). Les essences locales sont privilégiées.

Dans les mois à venir, les travaux vont concerner les communes de Préaux et Beaumont Pied de Bœuf. Le ruisseau du Vassé sera également entretenu.

***Le Syndicat de Bassin avec l'aide de ces partenaires (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général de la Mayenne et la Région), finance entièrement l'ensemble de ces travaux, déclaré d'intérêt Général par arrêté préfectoral de 2010.***

### Etude Ouvrages

Une étude est menée sur les différents ouvrages de la Vaige depuis quelques années par le bureau d'étude Hydroconcept, le but pour le Syndicat est de trouver pour chaque cas, en concertation avec les riverains, une solution d'aménagement en lien avec les usages de la rivière, le respect du patrimoine et la législation en vigueur. Des rencontres auront lieu en début d'année

Des réunions publiques seront prévues à ce sujet en 2013.



Pour toute demande de travaux, conseil ou information n'hésitez pas à contacter le technicien Rivière du Syndicat : Xavier SEIGNEURET au 0637098139  
[xavier\\_seigneuret@orange.fr](mailto:xavier_seigneuret@orange.fr)